

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an deux mille vingt-trois, le **mercredi 06 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

M Rolland Alain donne pouvoir à Chavassieux Luc

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Anik Blanc

Secrétaire de séance : Nicolas Aymard

D2023_062 – demande de subvention à la COPAMO / Végétalisation cour de l'école

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son programme d'actions « Territoire engagé pour la nature » et de son programme de transition écologique, la COPAMO a décidé de lancer un appel à projets afin de financer des opérations de végétalisation.

Il s'agit d'accompagner les communes dans des projets de végétalisation de leurs espaces publics afin de favoriser la biodiversité et la captation du carbone.

La commune a lancé un projet de végétalisation de la cour de l'école du Loup qui s'inscrit dans cet objectif.

Il est proposé de solliciter la COPAMO pour une demande de subvention de 10 000€ pour le projet de végétalisation de la cour de l'école du Loup.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la demande de subvention à la COPAMO au titre de l'appel à projet « végétalisation des centres villages » pour un montant de 10 000€

Autorise Monsieur le Maire a déposé le dossier de demande de subvention

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

